

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 mai 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Danielle MILON - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Véronique MIQUELLY - Amapola VENTRON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**IVIS-007-11535/22/BM**

### ■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Accélérateur M" - Approbation d'une convention 16029

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille (CISAM) est un lieu dédié à l'écosystème d'innovation et à l'accueil d'entreprises innovantes fondé conjointement par la Métropole Aix-Marseille-Provence et Aix-Marseille Université qui incarne la capacité du territoire à proposer une approche intégrée et ouverte de l'innovation, avec une ambition internationale.

Participant au positionnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence comme un territoire d'innovation et d'expérimentation de premier rang, la CISAM intègre deux incubateurs / accélérateurs de grands groupes privés (Obratori pour le groupe l'Occitane et ZeBox pour le groupe CMA CGM) ainsi que des acteurs de l'écosystème opérant le lien entre recherche académique et entrepreneuriat (SATT Sud Est, Institut Carnot Star, incubateurs Loi Allègre, laboratoires de recherche universitaire...). Ce consortium fait le lien entre public et privé, local et international, recherche et économie pour délivrer une offre complète au service de l'entrepreneuriat et de l'innovation.

En complément de cet écosystème de soutien à l'innovation métropolitaine, une structure dédiée à l'accompagnement des jeunes entreprises innovantes est venue compléter l'offre existante depuis 2019 : l'Accélérateur M, installé au sein de la CISAM.

Soutenue dès l'origine par Aix-Marseille Université, les villes de Marseille et d'Aix-en-Provence, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, la CCI Marseille Provence, les pôles de compétitivité Solutions Communicantes Sécurisées, Mer Méditerranée, Optitec et Capénergies, et Aix-Marseille French Tech, l'association se déploie sur un espace de 300 m2 au sein duquel les start-ups et aussi de plus grandes entreprises peuvent profiter d'une gamme de services tout au long de leur parcours et ce en lien étroit avec le monde universitaire et les acteurs économiques du territoire.

L'Accélérateur M met ainsi à la disposition des start-ups accélérées, des programmes d'accompagnement personnalisés, combinant expertises, coaching, mentorat, expérimentations, mise en réseau... Il propose une prestation à la carte pour « gagner du temps » que ce soit pour conquérir de nouveaux marchés, financer sa croissance ou recruter des talents. L'accompagnement est mis en place en collaboration avec un réseau de partenaires avec l'ambition de favoriser les fertilisations croisées avec des entreprises de taille plus conséquente, à qui l'Accélérateur M propose un bouquet de services « Open Innovation ».

Depuis 2019, l'Accélérateur M a accompagné plus de soixante-dix start-ups pour 85 emplois créés et plus de cinq millions d'euros levés.

Pour sa quatrième année d'existence, les objectifs de l'Accélérateur M s'articulent autour du plan d'action suivant :

- Lancement de l'offre de formations « Entrepreneuriat & Innovation » (suite à l'obtention de l'agrément « Organisme de Formation certifié » Qualiopi)
- Lancement de la 5ème cohorte M'PowerUp (#5)
- Déploiement de l'offre Open Innovation M'OpenUp
- Déploiement Open Labs CIVIS / « Smart & Civic Port »
- Saison Croisée « France-Portugal » - Mars à Septembre 2022
  - o Signature d'un partenariat avec UPTec Porto + Mission Business France
- Mise en ligne du nouveau site internet de l'Accélérateur M
- Mise en œuvre de nouveaux partenariats stratégiques

Pour soutenir le fonctionnement global de l'Association « Accélérateur M » sur l'année 2022, il est proposé un soutien financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de 130 000 euros, représentant 28,9% de son budget prévisionnel (hors contribution volontaire), dossier MGDIS N°00000418.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073-20-CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole.

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- L'action menée par l'Accélérateur M pour accompagner les créateurs d'entreprises innovantes issues du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La contribution de la structure à l'animation de la filière numérique et d'innovation du territoire ;
- La volonté de la Métropole de soutenir la croissance des entreprises innovantes.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est attribuée à l'association « Accélérateur M » une subvention globale de fonctionnement de 130 000 euros.

#### **Article 2 :**

Est approuvée la convention financière avec l'Association « Accélérateur M » ci-annexée relative à l'attribution de la subvention.

#### **Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document afférent.

#### **Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2022 au budget Principal de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Sous-politique B370- Chapitre 65 - Article 65748 – Fonction 67.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Métropole numérique,  
Politique publique de la donnée,  
Parcours usager, Innovation

Arnaud MERCIER